



**INFO
AVRIL 2020**

JUVIGNY

Ensemble et solidaires

Chers habitants, Chers citoyens,

Nous vous proposons une version du journal municipal en ce mois d'avril tournée vers les liens à garder entre nous, dans une période très particulière qui révèle parfois nos faiblesses, mais le plus souvent notre solidarité et notre responsabilité.

Vous trouverez dans les encarts suivants, des informations utiles pour chacun de vous et vos proches, que nous relayons régulièrement sur notre site internet, et quelques éléments sur la conduite de notre commune.

Comme il n'y a pas qu'internet dans la vie et afin que nous ayons tous le même niveau d'information, il est important de passer par la boîte aux lettres aussi.

La solidarité commence avec nos aînés et les personnes les plus isolées. La municipalité intervient régulièrement auprès d'elles pour identifier leurs besoins et offrir une aide éventuelle dans leurs démarches.

Nous continuerons à le faire dans les semaines à venir.

Bien entendu, vous pouvez contacter la mairie à ce sujet ou toute question qui nécessiterait une orientation de notre part, aux heures de permanence téléphonique de la mairie.

Bon courage à tous et gardez patience.

Permanence de la mairie

Suite aux consignes gouvernementales, la mairie est fermée au public.

Néanmoins, la mairie continue d'établir les actes d'état civil et de dispenser les conseils ou documents pour les démarches administratives dont elle a la charge.

Une permanence téléphonique est assurée au 04 50 37 30 67, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Vous pouvez également contacter l'accueil par mail à l'adresse habituelle : mairie@juvigny74.fr

Merci pour votre compréhension.

Voici la nouvelle équipe municipale, élue le 15 mars dernier.

Elle prendra ses fonctions prochainement, lorsque le maire et ses adjoints auront été élus, en fonction du calendrier à venir, donné par le gouvernement.

Dans l'attente, l'équipe actuelle poursuit son mandat.



Des institutions à votre service

Le Département se mobilise

Le Département de Haute-Savoie renforce son assistance aux personnes âgées, handicapées, confinées à domicile et isolées, via son dispositif actuel de Téléalarme.



Vous êtes abonné à la Téléalarme : le service est renforcé et disponible 7J/7 et 24h/24.

Vous n'êtes pas abonné à la Téléalarme : un service téléphonique d'écoute, conseil et orientation est ouvert gratuitement 7J/7 de 8h à 18h.

Appelez le **04 50 33 20 03**.



La commune sur Facebook

A la suite des événements en cours, la municipalité a souhaité développer les liens avec les habitants et citoyens, et diffuser les informations par un autre canal que ceux du site internet et du Juvigny Info.



Accédez à la page nommée « Commune de Juvigny – 74 »



Retrouvez-nous sur Facebook pour des infos pratiques et recommandations utiles.

La Croix-Rouge chez vous



Pour toutes les personnes vulnérables et en situation d'isolement,

Des bénévoles de la Croix-Rouge sont là pour une écoute rassurante, des informations sur la situation, mais aussi la possibilité de commander des produits de première nécessité : denrées alimentaires, produits d'hygiène, médicaments sur ordonnance.

Le numéro suivant est disponible 7J/7 : **09 70 28 30 00**

Les volontaires livreront à domicile.

Fermeture temporaire de la bibliothèque

La bibliothèque de Juvigny et l'ensemble du réseau Intermède de l'agglomération d'Annemasse, sont fermés, en raison de la situation épidémiologique sur le territoire.



Ainsi,

- l'ensemble des bibliothèques du réseau Intermède est fermé jusqu'à nouvel ordre
- les avis de retard et de réservations disponibles ont été suspendus
- les réservations ne pouvant être récupérées, veuillez ne pas en placer de nouvelles d'ici à la réouverture
- nous vous demandons de conserver les documents dus en retour chez vous jusqu'à l'annonce des réouvertures, pour éviter l'engorgement des boîtes de retours qui ne pourront être relevées régulièrement.

De plus tous les événements associés sont annulés pour l'heure.

Merci à tous de suivre ces consignes. Et rendez-vous bientôt à la bibliothèque de Juvigny.

Conseil Municipal et affaires communales

Le Conseil sortant maintenu

L'élection de la nouvelle équipe municipale, dimanche 15 mars 2020, est acquise et validée.

Mais l'installation du nouveau Conseil Municipal est reportée, selon le projet de loi voté par le Parlement il y a quelques semaines, compte-tenu de l'état de la situation sanitaire sur le territoire.

En effet, l'élection du maire et de ses adjoints, ainsi que leurs délégations, n'a pu être menée à son terme.

Dans l'intervalle, l'équipe sortante est donc maintenue dans ses fonctions et ses prérogatives, et assure le bon fonctionnement de la commune durant cette période.

Son mandat est ainsi prolongé jusqu'à courant Mai voire Juin prochain, selon les décisions gouvernementales à venir.

A l'occasion du 1er tour des élections municipales à Juvigny, le 15 mars 2020, le scrutin a constaté 180 votants sur 474 inscrits sur les listes électorales, soit un taux de participation de 37,9 %, contre 34,5 % en Haute-Savoie et 44,6 % au niveau national.

Sur 180 votants, le scrutin a comptabilisé

- 178 votes exprimés, soit 37,6 % des inscrits, au-delà des 25 % minimum requis
- 2 votes nuls

La répartition des votes s'organise ainsi :

- 150 bulletins complets
- 28 bulletins incomplets
- 2 bulletins nuls

L'ensemble des colistiers ci-dessous, est élu au 1er tour.

Le Conseil Municipal est ainsi élu au complet.

En voici les membres élus et leurs voix :

Emilie CLERC-ROGUET	175
Sylvain COLLIAT	173
Cédric COMMARD	176
Claudette DUBOIS	176
Christelle FOREST	176
Catherine FRAISEAU	167
Alexandre GROBEL	163
Pascale GUIGONNAT	172
Denis MAIRE	169
Angélique MORAND	176
Rudy RIFFART	164
Marie-Dominique RYCKEBOER	174
Marie-Noëlle SAPIN	173
Raphaël SPINELLI	170
Pascale VULLO	171

Du côté de l'école...

Concernant la continuité de l'école à distance, tout se passe bien pour le moment.

Les enseignants communiquent essentiellement par le cahier de liaison en ligne, via l'application Educartable, et pour certains parents par mail.

Les parents font des retours fréquents par rapport aux travaux réalisés, aux difficultés rencontrées, etc.



Des plans de travail sont constitués pour deux jours et sont envoyés en cherchant généralement à varier les matières.

Il y a les indéboulonnables maths et français, mais aussi de l'histoire, de la géographie, des sciences... le tout au travers de supports variés : plan de travail papier, numérique, applications ou sites sur Internet.



Travaux de voirie en cours.

La fin des travaux de voirie aux Curtines, comme au rond-pont de Cabouet, sont suspendus le temps du confinement.

Ils reprendront bien entendu dans les meilleures conditions, dès que possible.

Travaux extérieurs et de jardin

Pour chacun confiné dans une propriété ou location avec jardin ou terrain agricole, c'est l'occasion de faire des travaux de fonds en particulier sur les extérieurs.

Comme chaque année au printemps, la commune rappelle à tous le devoir et la politesse de respecter les règles de bons sens : **pas de travaux bruyants et motorisés les dimanches et les jours fériés, ou en dehors des horaires indiqués.**



Pour mémoire, les horaires à respecter pour les engins motorisés et bruyants, dont les tondeuses, tracteurs et autres scies mécaniques :

- Lundi au vendredi : 8h à 20h
- **Samedi : 9h à 12h, puis 14h30 à 19h**
- **Dimanche et jours fériés : interdiction**

Selon l'arrêté municipal en œuvre 28-2009 du 24/09/2009, modifié par l'arrêté 49-2016

Dans le cas du non-respect de cet arrêté, la commune étudiera les suites à donner, comme elle l'a déjà fait dans certains cas particuliers.

Aides aux entrepreneurs

En plus des dispositifs mis en œuvre progressivement par l'Etat, **la Région** met en place un numéro vert **0805 38 38 69**, afin d'accompagner les entreprises et acteurs économiques locaux.

De plus, des mesures spécifiques ont été adoptées. Voici un premier lien vers les pages internet correspondantes :

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

D'autres mesures d'urgences ont été ciblées plus spécifiquement pour les pharmacies, ainsi que les commerces alimentaires et les buralistes, sur le même site.

Du côté de l'agglomération, la Maison de l'Economie et Développement offre un soutien et aide également les entreprises à y voir plus clair dans les démarches et aides auxquelles elles peuvent avoir droit.

<https://www.med74.fr/en-cette-periode-de-crise-sanitaire-liste-de-sites-utiles-aux-entreprises/>

Contact : 04 50 87 09 87 - Adresse : 13 Avenue Émile Zola, à Annemasse

La Police Intercommunale est susceptible d'être appelée pour constater ces infractions.

De même, les feux de déchets verts sont formellement interdits

Gestion des déchets.

La tournée de ramassage des poubelles reste inchangée chaque jeudi matin.

Les points d'apport volontaire de Trélavilla et du Stade demeurent disponibles. Ils sont relevés régulièrement.

Seul le dépôt de vêtements dans le bac « Le relais » n'est pas disponible également sur le site de Trélavilla.

Sur ces points d'apport volontaire, merci à chacun d'y déposer uniquement ce qui peut être pris en compte par les containers pour le verre, les emballages cartons, plastiques et métalliques.



Merci de ne pas déposer d'emballages sur les sites, qui ne rentreraient pas dans ces containers.

Merci de garder chez vous tous les autres déchets verts, encombrants et ordures ménagères déposés habituellement dans les déchetteries de l'agglomération, notamment celle de Saint Cergues.

Celles-ci sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Une Chorale au top

A défaut de se rendre à la salle communale tous les jeudis, les choristes ont répondu à l'appel de leur cheffe de chœur Viviane. Sur internet, vous retrouverez la Chorale « A travers Chants », qui a confectionné une chanson avec tous ses chanteurs et chanteuses confinés à distance.

Voyez la vidéo avec le lien ci-dessous : https://www.youtube.com/watch?v=uH-W_5eLaU4&feature=youtu.be



Et pendant ce temps, le don du sang continue

Pendant cette période de confinement, le don du sang est possible et des plus recommandés.

Vous êtes autorisé et engagé à vous déplacer sur les collectes de sang.

Les malades ont besoin de vous, au cours de cette période très sensible afin de répondre aux besoins qui restent permanents et importants.

Continuez à donner ! Le tout en une heure de temps, collation comprise.



Don de sang uniquement sur RDV à la Maison du Don d'Annemasse, située 1 route de Taninges, à Annemasse.

Lundi : 8h30 à 13h30 – Mardi et Jeudi : 12h30 à 19h. Tél : 04 50 87 69 70 ou 0800 109 900 - <https://dondesang.efs.sante.fr/>



Fin de saison au Biathlon

Beaucoup de choses ont été perturbées ces derniers temps.

Cependant, les sportifs et notamment les biathlètes originaires de la commune, ont pu terminer la saison.

Seule la dernière épreuve de Coupe du Monde a été annulée.

Les français ont été excellents tout au long de l'hiver et Antonin GUIGONNAT termine sa saison avec une 27^{ème} place au classement général et plusieurs Top 10.

Gilonne GUIGONNAT, sénior depuis cette année a évolué sur l'IBU Cup, circuit B de la Coupe du Monde.

Elle termine 14^{ème} au classement général de ce circuit international.

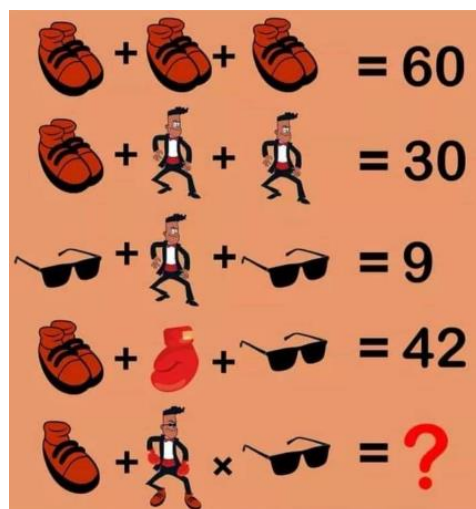
Des compétitions peu médiatisées cependant.

Elle réalise plusieurs Top 10 également dans ce circuit dont une 4^{ème} place à un dixième de seconde du podium !

Comme beaucoup d'entre nous, les sportifs sont au repos maintenant et attendront le feu vert pour reprendre des activités d'extérieur.



Jeu



(réponse page suivante)

Tous au coloriage !



Réponse au jeu : 144

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- ☐ Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- ☐ Déplacement pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)).
- ☐ Consultation et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- ☐ Déplacement pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- ☐ Déplacement bref, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ Convocation judiciaire ou administrative.
- ☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.